

au Canada. Comme on disait autrefois, c'est le commerce qui fait vivre un pays. Il faut donc apprécier au plus haut point son excellent travail, qui rapporte beaucoup aux Canadiens.

Pour ce qui est d'assurer le succès du fédéralisme, je ne crois pas au fédéralisme coopératif. Qu'est-ce que c'est? Il a été défini comme suit par l'un des ministres provinciaux. Quand le gouvernement fédéral a versé 10 millions de dollars pour l'amélioration d'une route, un des ministres provinciaux a dit: «Voilà le fédéralisme coopératif! Bravo! Le gouvernement d'Ottawa verse 10 millions pour la construction d'une route».

Il semble que, selon la lettre et l'esprit de la constitution, chaque corps législatif devrait être complètement indépendant des autres financièrement, en ce sens que les provinces ne devraient pas s'attendre de recevoir des subventions et des augmentations progressives de subventions d'Ottawa et elles devraient obtenir assez de revenus de leurs impôts pour acquitter leurs dépenses.

Sir Wilfrid Laurier avait l'habitude de dire qu'il est toujours dangereux pour un gouvernement d'avancer de l'argent à un autre. Je trouve que la formule du fédéralisme coopératif est fautive, car l'accroissement des subventions d'Ottawa aux provinces n'aura jamais de fin. Nous ne saurons jamais où nous en sommes.

N'est-ce pas une erreur d'accorder aux provinces tout ce qu'elles demandent sous forme de subventions? Une entente concise et définitive devrait être conclue entre Ottawa et les provinces au sujet de la perception des impôts et les dépenses.

Je parlerai plus tard du progrès social, des pensions, des allocations aux jeunes et des prêts aux étudiants.

De toute évidence, le Canada exerce une bonne influence dans le monde. Je n'ai pas le temps d'aborder la question aujourd'hui; autrement j'aurais répondu à mon bon ami, le sénateur O'Leary (Carleton).

Au sujet de la formule de modification de la constitution, nous entendons les gens parler de rapatrier la constitution. Ils auraient raison si la constitution était une loi canadienne et avait été envoyée à Londres subséquemment; on pourrait alors la «ramener» au Canada. Mais c'est une loi britannique rédigée par les Pères de la Confédération et adoptée par Westminster. Pourquoi n'y aurait-il pas accord unanime entre les provinces et le gouvernement canadien avant de ramener la constitution au Canada?

Il y a quelque chose de beaucoup plus simple. Si les gouvernements provinciaux et le gouvernement à Ottawa se composent

d'hommes de bonne volonté, ils devraient se réunir et s'entendre sur une nouvelle constitution qui pourrait être approuvée par le Parlement du Canada, les provinces et Sa Majesté la Reine du Canada. Si on adresse une pétition à Sa Majesté au sujet de la constitution, il faudrait la lui adresser en sa qualité de reine du Canada, pas autre chose.

A quoi servirait-il de ramener la constitution au Canada alors qu'elle n'est pas encore réglée? Je ne crois pas en la formule Favreau-Fulton ou, comme on dit en anglais, la «FF formula». Il faudrait plutôt dire la formule FFF; factice, fictive et factieuse: factice parce qu'elle est artificielle; fictive parce qu'elle est illusoire; et factieuse parce qu'elle peut fomentier des troubles.

Quant au remaniement de la carte électorale par des commissions indépendantes, l'opinion a été exprimée qu'il aurait dû être effectué par le Parlement; mais s'il a été décidé de le faire faire par des commissions indépendantes, je n'insisterai pas sur ce point.

Quant au drapeau, j'ai lutté pour avoir un drapeau canadien distinctif avec la feuille d'érable comme emblème. Le drapeau que notre Parlement a adopté et que Sa Majesté la Reine a approuvé me convient. Nous pouvons en fournir un pour \$28.24—si vous voulez acheter un grand drapeau national, de six pieds sur douze, en nylon c'est le prix.

A l'égard de l'intégration et de la politique de défense, je désire féliciter le ministre actuel de la Défense nationale, l'honorable M. Hellyer, d'avoir réussi une chose qui ne s'était jamais vue depuis la Confédération, soit de mettre au pas les «galonnards». Il fallait le faire et il l'a fait. Il y a eu des plaintes, mais il a remporté un grand succès.

En outre, l'honorable M. Hellyer est le seul ministre, que je sache, qui ait loué publiquement son ancien ministre associé, M. Cardin, lorsque ce dernier a été nommé ministre des Travaux publics. C'est un bon point pour l'un et l'autre.

Quant à l'amélioration de la position des provinces au point de vue fiscal, aux péréquations, aux dégrèvements de l'impôt fédéral, je maintiens ce qui a déjà été dit; de même que pour la faculté de se retirer des programmes conjoints.

Pour ce qui est de modifier la constitution dans le cas des veuves, des orphelins et des personnes touchant une pension d'invalidité, le gouvernement se montre respectueux de la constitution. S'il modifie la constitution à ce sujet, tant mieux.